



Réf. Farde e-Assemblées : 2566961

N° OJ : 160Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Recapitalisation des sociétés immobilières des srl "Le Logement Bruxellois" et "Le Foyer Laekenois" dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux (OPP/2019/188).

Le Conseil communal,

Considérant que les srl "Le Logement Bruxellois" et "Le Foyer Laekenois" ont décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 2.000.000,00 EUR et de 2.000.000,00 EUR (5ème tranche) par la création de 40.340 part sociales nouvelles numérotées de 82.325 à 124.664;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2023.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Souscrire à 92.630 nouvelles parts sociales de la srl "Le Logement Bruxellois", rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 2.000.000,00 EUR et de la srl "Le Foyer Laekenois", avenue de l'Arbre Ballon 5A à 1020 Bruxelles, pour une dépense de 2.000.000,00 EUR (5ème tranche) à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2023.

Annexes :